



"Chronos Châtelleraudais" Règlement

Article 1 : L'Avenir Cycliste Châtelleraudais organise à **Senillé-Saint-Sauveur**, le **Samedi 12 Septembre 2020**, le **18^{ème} Chrono Châtelleraudais**, inscrit aux calendriers départemental et régional sous les règlements de la **FFC**.

Article 2 : Cette épreuve **CLM** est ouverte aux catégories suivantes :

			<u>Distance</u>
➤ Minime	10	prix (en nature)	6.800 km
➤ Cadet	10	« (en nature)	11.100 km
➤ Féminine Minime/Cadette		« (en nature)	6.800 km
➤ Pass'Cyclisme	4x5	« (en nature)	21.100 km
➤ Féminine Junior/Senior	5	«	21.100 km
➤ Junior	10	«	21.100 km
➤ 3 ^{ème} catégorie	10	«	21.100 km
➤ 2 ^{ème} et 1 ^{ère} catégorie	10	«	21.100 km

Article 3 : En marge de ce CLM, une épreuve en ligne, réservée à la catégorie **Benjamins** se disputera sur 2 tours du circuit des minimes. Le départ sera donné à **14h00** (dossards à **13h15**)

Article 4 : Les engagements se feront par le biais du site de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 5 : Cette épreuve CLM sert de Support aux Championnats Départemental de la Vienne et Régional de Nouvelle Aquitaine.
Elle compte pour le Challenge Mozaïc Crédit Agricole pour les catégories Minimes, Cadets, Juniors.

Article 6 : Les coureurs sont tenus de mettre le dossard au milieu du maillot.

Article 7 : Vélo et équipement traditionnel pour les catégories minimes et cadets.

Article 8 : Les coureurs devront se présenter sur la ligne 10 minutes avant l'heure de départ

Article 9 : **9h45** – 1^{er} départ pour la catégorie minime (suivi des cadets et des juniors)
14h00 – Départ de l'épreuve benjamins
14h30 – 1^{er} Départ du CLM pour les autres catégories

Article 10 : Développement maximum :

Minime	7.01 m
Féminine min/cadette	7.62 m
Cadet	7.62 m
Junior (garçon)	libre
Féminine Junior	libre
Benjamin	6.40 m

- Article 11** : *Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route, notamment sur la route de Pleumartin (la grande route D14) où ils ne devront emprunter que la partie droite de la chaussée.*
- Article 12** : *Chaque participant (CLM) pourra être suivi par une voiture ayant des roues de rechange. Celle-ci devra se tenir à **10 mètres minimum** derrière le coureur.*
- Article 13** : *L'emploi de haut-parleurs ou mégaphones est autorisé. Il est interdit de venir à la hauteur du coureur avec la voiture suiveuse. Toutes les personnes doivent se tenir à l'intérieur des véhicules.*
- Article 14** : *En Course – Si un coureur est rejoint, il n'est pas autorisé à mener, ni à profiter du sillage du coureur qui l'a rattrapé.
Le coureur qui en rejoint un autre doit observer un écart latéral d'au moins 2m. Après un km, le coureur rejoint doit rouler à au moins 25 m de l'autre.*
- Article 15** : *Les signaleurs équipés de gilet fluo et de K10 et munis de l'arrêté préfectoral seront mis en place 15mn avant le 1^{er} départ.*
- Article 16** : *Commissaires-Signaleurs : Les commissaires officiels itinérants ainsi que les signaleurs surveilleront la régularité de la course, avec rigueur, à différents points du parcours.*
- Article 17** : *Les véhicules suiveurs seront **obligatoirement déviés sur la gauche** 200m avant la ligne d'arrivée.*
- Article 18** : *Récompenses – (CLM) Il sera attribué des Echarpes, **Champion de la Vienne, Champion Nouvelle Aquitaine**, ainsi que des Coupes dans toutes les catégories.
La remise de récompenses des minimes, cadets et juniors se fera en fin de matinée.*
- Article 19** : *Dispositif Prévisionnel de Secours (DSP) : 2 secouristes équipés de gilet distinctif seront présents sur la ligne d'arrivée. Ils seront joignables par téléphones au 06.75.72.83.37 ou 06.79.57.01.34. Un véhicule sera mis à leur disposition pour se déplacer sur le circuit.*
- Article 20** : *Ces épreuves sont assurées par les Assurances AXA.*
- Article 21** : *Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements fédéraux.*